

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 2 juillet 2018
(convocations du 22 juin 2018)

Absents excusés : Mmes CORNET- M. GUICHERD

CARTE COMMUNALE

Une présentation est faite par l'Atelier BDa du projet de carte communale dans sa version définitive. Le conseil municipal valide le dossier qui sera transmis aux personnes publiques associées et à la DREAL pour avis de l'autorité environnementale.

La nomination d'un commissaire enquêteur sera demandée au Tribunal Administratif de Grenoble pour l'enquête publique devant se dérouler à l'automne 2018.

RÉNOVATION ÉGLISE - AVENANT MARCHÉ LOT 1/ AGLIETTA

M. le Maire informe le conseil de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot 1- Maçonnerie attribué à l'entreprise AGLIETTA de St Baldoph. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à une démolition de l'emmarchement, une reprise de joints, une modification de la table de communion et surtout une réfection d'enduit au mortier de chaux nécessitée par des remontées d'humidité dans les murs. Il prend également en compte des moins-values non réalisées.

M. le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

| Lot | Entreprise | Montant HT base | Moins-value | Plus-value | Nouveau montant HT |
|-----|------------|-----------------|-------------|------------|--------------------|
| 1 | AGLIETTA | 15 230 € | 1 970 € | 7 411 € | 20 671 € |

et propose au Conseil de l'approuver compte-tenu des aléas du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise AGLIETTA pour la rénovation intérieure de l'église comme détaillé ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

REPROFILAGE PISTE DU RÉSERVOIR

M. le Maire rappelle que les travaux de reprofilage de la piste du réservoir sont prévus au budget et que la consultation d'entreprises se termine le 3 juillet. La commission pour l'ouverture des plis sera composée du maire, de Brigitte Sottiaux, Philippe Person et de Christian Fauges, représentant l'ONF.

REGROUPEMENT DES COMMUNES

Suite à l'intervention d'Estelle Girot et Laurent Michel, d'Agate Territoires, sur les modalités de regroupement des communes, l'avis du conseil municipal est majoritairement favorable pour poursuivre les discussions avec Avressieux et Rochefort.

QUESTIONS DIVERSES

- Participation au fonctionnement des gymnases de St Genix/Guiers et Aoste suite à leur utilisation par les collégiens approuvée pour un montant de 461.42 €
- Virement de crédits pour l'intégration de travaux demandée par la trésorerie